

L'an deux mille vingt, le vingt-huit du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Agnès MERCIER, Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mr Fabrice PRADIER, Mme Valérie VALETTE, Mrs Sébastien MIALON, Christophe GIRAUD, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE.

Absent : Mr Yves CONVERS

Mr Sébastien MIALON a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 24 Septembre est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption :

- Vente de quatre parcelles de terrain non bâties sises section B numéros 1324, 1325, 1326 et 1327 (La Rousselle)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur la vente présentée.

Délibérations diverses :

Décision modificative – budget communal : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de la modification à adopter pour faire face aux dépenses supplémentaires concernant la mise aux normes de la gendarmerie ainsi que la régularisation d'écritures d'ordre :

- Compte 21318 – 12 : + 20 000 Euros
- Compte 21318 – 46 : - 20 000 Euros
- Compte 2315 – chap. 041 : + 10 000 Euros
- Compte 2138 – chap. 041 : + 10 000 Euros

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée.

Maitrise d'œuvre – Réfection de la Place du Vallat : Monsieur le Maire indique que les offres reçues pour la maîtrise d'œuvre de la Place du Vallat sont très différentes sur de nombreux points. Il propose donc de lancer une négociation avec les deux entreprises ayant déposé une offre, ceci afin de retenir la meilleure. La décision finale sera donc prise lors de la prochaine séance.

Aménagement de la salle des fêtes - Chauffage : Monsieur le Maire rappelle au Conseil les discussions précédentes sur la possibilité d'installer un plancher chauffant à la Salle des Fêtes. Mr le Maire ajoute que la chaudière fuel actuelle ne pourra pas être remplacée à l'avenir en application des nouvelles réglementations, et qu'il est donc indispensable de prévoir un mode de chauffage de remplacement. Le raccordement de l'installation à air pulsé à une future chaudière à plaquettes ayant été abandonné pour des raisons techniques, il semble encore possible de prévoir la pose d'un tel plancher qui pourrait être raccordé ultérieurement une fois la future centrale de chauffage en place. Les avis du bureau d'études et d'autres professionnels divergeant et chacun avançant des arguments apparemment recevables, il est décidé de fixer la date butoir au samedi 31 octobre, une fois des compléments d'informations obtenus et les avantages et inconvénients analysés. Il est en effet nécessaire de trancher rapidement pour ne pas ralentir une fois de plus l'avancée du chantier.

Avenant Salle des fêtes – Lot Plomberie – Chauffage - VMC : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un avenant de l'entreprise en charge du lot Plomberie - Chauffage – VMC pour un montant de 1265.50 € HT concernant la fourniture et pose d'un clapet coupe-feu. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant n° 2 pour le lot 8 du marché de réhabilitation de la salle des fêtes d'un montant de 1265.50 € HT.

Aménagement de la Salle des fêtes – Subvention départementale : Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de valider le plan de financement modifié pour l'opération d'aménagement de la Salle des Fêtes, ceci afin de déposer les demandes de subventions correspondantes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement détaillé ci-dessous :
 - o Dépenses : 357 406.21 € HT
 - o Recettes : 357 406.21 €
 - DSIL 2019 : 40 000 €
 - Contrat ruralité : 80 000 €
 - Département : 85 000 €
 - Fonds propres de la commune : 157 406.21 €
- Sollicite l'attribution d'une subvention Départementale au taux maximum ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention avec le Conseil Départemental.

Aménagement de la salle annexe de la Salle des Fêtes – Marché de maîtrise d'œuvre : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement de la salle située à côté de la salle polyvalente. Il propose de faire appel à un maître d'œuvre pour cette opération. Il présente le devis reçu pour cette opération. Après délibération, le Conseil approuve le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'une salle pour un montant de 17 775 € HT et autorise Mr le Maire à le signer.

Aménagements en faveur de la jeunesse – Demande de subvention régionale : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement de la salle située à côté de la salle polyvalente, de la construction d'un city-park et d'une aire de jeux. Il indique qu'une demande de subvention a été déposée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour le City Park. Il propose de compléter la demande qui a été déposée auprès du Conseil Régional. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le dossier présenté ainsi que la demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes avec le plan de financement suivant :

Dépenses : 256 758 € HT

- Aire de jeux : 102 510 € HT
- City-Parc : 47 248 € HT
- Salle des Jeunes : 107 000 €

Recettes : 256 758 €

- DDCSPP – Développement des pratiques sportives : 11 815 €
- Région – Bonus Relance 2020 2021 : 100 000 €
- Autofinancement de la commune : 144 943 €

Travaux hydrogéologiques et connexes pour la reprise du captage de Châteauneuf – demande de subvention départementale : Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de travaux hydrogéologiques et connexes pour la reprise du captage de Châteauneuf qui a été présenté pour l'appel à projets de l'Agence de l'eau. Il propose au Conseil de demander une subvention pour ce projet au Conseil Départemental. Après délibération, le Conseil autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention pour ce projet auprès du Conseil Départemental de la Haute-Loire.

Travaux prioritaires d'assainissement suite au diagnostic des réseaux – demande de subvention départementale : Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de travaux prioritaires d'assainissement qui concernent le réseau unitaire traversant le camping et l'arrivée à la station d'épuration, travaux qui ont été inclus dans l'appel à projets déposé auprès de l'Agence de l'Eau. Il propose au Conseil de demander une subvention pour ce projet au Conseil Départemental. Après délibération, le Conseil autorise donc Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département de la Haute-Loire.

Achat d'une partie du domaine privé de la commune – Impasse des Orgues : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande d'acquisition d'une partie du domaine privé de la commune située Impasse des Orgues. Les demandeurs souhaitent acquérir une partie de la voirie afin de pouvoir installer un portail dont l'ouverture se ferait sur le domaine public compte tenu de la pente. Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec une abstention (Michel ARCIS, intéressé par cette affaire) l'aliénation d'environ 20 m² de la parcelle au tarif de 10 € le m². Il est précisé que les frais de division de la parcelle et de rédaction de l'acte administratif seront à la charge du demandeur.

Achat d'une partie de chemin rural – Châteauneuf : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'affaire présentée lors de la dernière séance concernant la vente d'une partie de chemin rural à Châteauneuf. Le Conseil Municipal estime que cette vente pourrait poser problème à l'avenir car les eaux pluviales sont actuellement déversées dans ce chemin et une canalisation eau potable y passe aussi. En cas de changement de propriétaire, les futurs acquéreurs pourraient en effet refuser cette situation et il serait alors très difficile de trouver une autre solution. Le Conseil préfère donc attendre que des travaux de gestion des eaux pluviales aient été réalisés à cet endroit avant de prendre une décision.

Achat d'une partie du domaine public de la commune – 17 Place du Vallat : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande d'acquisition d'une partie du domaine public située au 17 Place du Vallat. Il indique que les demandeurs souhaitent régulariser la situation de leur terrasse qui a été aménagée sur le domaine public il y a de nombreuses années, comme cela a été fait pour d'autres maisons situées dans le secteur. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'aliénation d'une partie du domaine public d'une surface d'environ 40 m² au tarif de 10 € le m². Il est précisé que les frais de division de la parcelle et de rédaction de l'acte administratif seront à la charge du demandeur. Une enquête publique préalable à cette vente devra être menée.

Achat d'une partie du domaine privé de la commune – Meymac : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande d'acquisition d'une partie du domaine privé de la commune située à La Freydeyre. Le Conseil Départemental souhaite en effet acquérir une partie de la parcelle cadastrée section A numéro 2073 d'une surface d'environ 49 m² afin de pouvoir élargir la route départementale menant à Chadron. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la vente au Département de la Haute-Loire d'environ 49 m² de la parcelle A 2073 au tarif de 98 €. Il est précisé que les frais de division de la parcelle et de rédaction de l'acte administratif seront à la charge du demandeur.

Travaux à réaliser dans le cabinet dentaire : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le local du cabinet dentaire situé dans le Pôle Santé va être agrandi suite au départ annoncé d'une professionnelle jusqu'alors installée dans le cabinet voisin. Pour ce faire, il est nécessaire de créer une ouverture en direction du local en question et d'installer des cloisons plombées. Les peintures seront aussi refaites et les conduites d'eau et d'évacuation devront être modifiées. Compte tenu du coût relativement élevé des travaux en question, il a été demandé à la locataire de prendre en charge les travaux liés à sa profession, ce qu'elle a accepté. Elle est aussi disposée à effectuer les travaux de peinture. En guise de compensation, Mr le Maire propose que deux mois de loyers lui soient enlevés sur le nouveau local dès la fin des travaux, comme cela a déjà été fait pour d'autres locataires. Après délibération, le Conseil approuve les devis relatifs aux travaux d'agrandissement de ce local ainsi que l'annulation du paiement des loyers des mois de février et mars 2021.

Achat d'une partie d'un emplacement réservé : Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'un acquéreur d'une parcelle située rue Calveyrade sur laquelle se situe l'emplacement réservé numéro 13 prévu pour l'élargissement de la Rue Calveyrade lors de la mise en place du PLU en 2005. Après plusieurs rencontres sur place avec les élus en charge de l'Urbanisme, cette personne souhaite que la commune se positionne sur le devenir des emplacements réservés et sur un éventuel achat d'une partie du terrain pour procéder à un futur élargissement de la rue. Après délibération, le Conseil Municipal s'engage à acheter une partie de l'emplacement réservé numéro 13 d'une surface d'environ 12 m² au prix de 10 € du m², étant entendu que les frais d'arpentage seront à la charge de la commune. Il est aussi décidé que lorsque l'élargissement de la rue Calveyrade sera effectivement lancé, la commune prendra à sa charge la démolition et la reconstruction du mur de clôture de la parcelle avec les matériaux déposés. Le Conseil Municipal décide également de renoncer à l'emplacement réservé numéro 11 pour l'élargissement du haut de la rue de l'Olivier et situé sur le même lot de parcelles. Monsieur le Maire ajoute que cette décision sera transmise au service instructeur de l'Urbanisme de la Communauté de Communes afin qu'elle puisse être incluse dans le futur Plan local d'Urbanisme Intercommunal.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : Monsieur le Maire indique que comme chaque année, la commune peut déposer un ou plusieurs dossiers au titre de la DETR. Il propose de déposer deux dossiers :

- L'aménagement de logements pour les résidents de Meymac comprenant l'achat de deux maisons et leur démolition pour un montant estimé à 210 100 € HT
- La réfection de différentes voiries communales pour un montant de 263 103 € HT

Après délibération, le Conseil autorise Mr le Maire à déposer ces deux dossiers de demande de subventions auprès de la Préfecture de la Haute-Loire.

Création de deux postes pour les services techniques : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux agents des services techniques vont partir en retraite et qu'il y a donc lieu de les remplacer. Il présente les nouvelles fiches de postes pour ces emplois : ces deux agents devront disposer d'un permis poids-lourds, assurer des missions d'entretien d'espaces verts, de déneigement et de maintenance, et ils devront pouvoir travailler en binôme. Il propose donc dans un premier temps de créer deux postes en contrat à durée déterminée. Après délibération, le Conseil décide de créer :

- Un poste de 35 heures pour un agent des services techniques de catégorie C à compter du 30 novembre 2020
- Un poste de 28 heures pour un agent des services techniques de catégorie C à compter du 30 novembre 2020.

Fin de délégation Transport de la Région au Département : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une convention tripartite avait précédemment été signée entre la commune, le Conseil Régional et le Conseil Départemental afin de définir les modalités de gestion des transports scolaires suite au transfert de compétence. Cette convention arrivant à terme le 31 décembre 2020, il y a lieu de la renouveler. Cependant, à la différence de la précédente convention, le Conseil Régional donnera cette fois directement délégation à la commune pour assurer la fonction d'organisateur secondaire. Après délibération, le Conseil autorise Mr le Maire à signer la convention de délégation pour la ligne régulière et la ligne spéciale.

Dépôt d'une candidature pour les petites villes de demain : Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier de Monsieur le Préfet informant les élus de la mise en place du programme Petites Villes de Demain. Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Ce projet est complémentaire du programme de Revitalisation déjà engagé et il permet aux communes de faire émerger des projets territoriaux répondant aux enjeux de la transition écologique qui sont cohérents à l'échelle du bassin de vie. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le dépôt d'une candidature de la commune au

programme Petites villes de demain, en partenariat avec la commune de Saint Julien Chapteuil et avec le soutien de la Communauté de Communes, et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Demande de subvention téléthon : Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier de demande de subvention de l'Association du Téléthon. Il propose d'accorder une subvention exceptionnelle étant donné que cette association d'intérêt collectif obtient habituellement des fonds en organisant des animations qui n'ont pas pu avoir lieu cette année. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à titre exceptionnel le versement d'une subvention de 150 € à cette association.

Demande de subvention – solidarité aux communes des Alpes maritimes touchées par les intempéries : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'Association des Maires Ruraux proposant le versement d'une aide aux communes des Alpes Maritimes touchées par les intempéries. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le versement d'une somme de 300 € sur le compte de la Croix Rouge ouvert à cet effet.

Questions diverses :

Projet réseau de chaleur Place du Vallat : Mr PRADIER propose au Conseil d'étudier la possibilité d'installer un réseau de chaleur au niveau de la Place du Vallat et de profiter ainsi des travaux à venir. Ce réseau pourrait desservir le Château abbatial et les riverains de la place qui le souhaiteraient à partir des bâtiments conventuels. Afin d'étudier la question, il propose de signer une convention tripartite avec ERE 43 et l'atelier des Possibles pour les autoriser à réaliser une étude de faisabilité et à sonder les particuliers. Un devis sera donc demandé à ERE 43 afin de connaître le coût estimatif d'une telle opération.

Devenir du gîte Municipal : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Délégation de Service Public pour la gestion du gîte d'étape communal est arrivée à son terme. Il y a donc lieu d'engager une réflexion sur le devenir du gîte, et plus globalement du bâtiment. De l'avis général, la gestion d'un gîte ne fait pas partie des compétences d'une commune qui dispose déjà de nombreux hébergeurs privés, et n'est donc pas la seule gestionnaire possible. La possibilité de mettre en place une nouvelle Délégation de Service Public n'est pas abandonnée, mais la vente du bâtiment est néanmoins envisagée. Il est donc proposé de faire procéder à évaluation dans un premier temps, ceci avant de se remettre à la recherche d'acquéreurs potentiels. La question sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Devenir du marché aux Bestiaux : Monsieur le Maire indique au Conseil que le nombre d'animaux mis à la vente sur le marché ovins ou bovins est en chute libre depuis des mois et que la situation déjà préoccupante s'est encore aggravée avec la crise sanitaire. Il ajoute que les coûts de fonctionnement liés à cette structure présentent un déficit annuel de plus de 12 000 €uros et propose d'organiser une réunion avec les agriculteurs afin d'aborder la question et d'essayer de trouver une solution. Mr ARSAC et Mr GIRAUD organiseront une réunion dans les semaines à venir, une fois que la situation sanitaire se sera améliorée.

Secteur Protégé Remarquable : Madame JOURDAN indique qu'un Secteur de Protégé pourrait être mis en place dans une partie du centre bourg, en lien avec Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France qui en définira le périmètre et les contraintes. La mise en place du PLUI permettra aussi de définir précisément tous les matériaux ainsi que les couleurs autorisés. Une discussion sur la question aura lieu lors d'un prochain conseil.

Fermeture de la Trésorerie du Monastier : Mr le Maire informe le Conseil que la trésorerie du Monastier va fermer au public dès le 1^{er} janvier 2021. Un Conseiller des Collectivités devrait être présent dans les locaux un jour à un jour et demi par semaine, et un agent devrait accueillir le public un jour par semaine. La DGFIP

pourrait par ailleurs être présente dans la future Maison France Services qui pourrait ouvrir au Pôle Eynac dans le courant de l'année 2021.

Réglementation de la vitesse devant l'école élémentaire : Mr le Maire propose au Conseil d'engager une réflexion afin de limiter la vitesse à 30 km/heure devant la salle des fêtes et aux abords de l'école élémentaire. Les Conseillers estiment que la mise en place d'un dos d'âne amovible ou d'une chicane peut être envisagée.

Modification du carrefour situé à l'entrée nord : Mr le Maire rappelle au Conseil les débats qui ont eu lieu lors de la dernière séance concernant la mise en place éventuelle d'un STOP au carrefour situé entre la route de Chadron et la Rue Langlade. Mme JOURDAN indique s'être rendue sur les lieux. Elle a pu constater que les véhicules qui roulent le plus vite sont ceux qui arrivent de la route du Puy. Comme cela avait été suggéré précédemment, le Conseil décide donc de demander au Conseil Départemental d'envisager l'installation d'un panneau STOP afin que les véhicules arrivant de l'avenue du Puy cèdent le passage à ceux qui arrivent de la route de Chadron. Un courrier sera donc envoyé au Conseil Départemental.

Repas des aînés : Mme GERENTES indique que le repas des Aînés a été annulé en raison de la crise sanitaire. Le CCAS a donc décidé à titre exceptionnel de confectionner et de distribuer cette année des colis pour les aînés.

Organisation du marché de Noël : Le marché de Noël devant avoir lieu le 6 décembre risque fort d'être annulé compte tenu du contexte sanitaire. Une décision définitive sera prise mi-novembre et un courrier sera envoyé aux exposants afin de les tenir informés.

DETR 2020 – étude de faisabilité sécurisation du Viaduc de la Recoumène : Mr le Maire indique que l'Etat a accordé une aide de 7200 € pour le financement de cette étude.

Dates diverses :

Commission des finances le 7 novembre à 10 heures

Commission Personnel le 14 novembre à 9 heures

Commission Travaux 2021 – date à définir

Prochain Conseil Municipal le mercredi 25 novembre à 20 heures, Salle Cornélie Falcon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.